

# JEAN CASTEX A DIT : "2000 EUROS DE PRIME"

**Le Premier ministre a engagé les entreprises, lundi 15 mars, à rétribuer les efforts des travailleur-euses « en deuxième ligne » à hauteur d'une prime de 1000 euros. Il a ajouté que cette prime pouvait aller jusqu'à 2000 € dans les entreprises en cas de négociation d'un accord d'intéressement ou de négociation sur la valorisation des métiers, ce qui est bien le cas à La Poste.**

SUD PTT a immédiatement interpellé par courrier le président de La Poste, le ministre de l'Économie et les responsables de la Caisse des Dépôts au sujet du versement de cette prime pour tous-tes les postier·e·s.

Les ressources financières sont bien présentes : la provision pour l'intéressement non versé en 2021 et les dividendes non versés en 2021 représentent potentiellement une prime de 3000 euros brut pour chaque postier·e·!

Qu'elles/ils soient en première, en deuxième ou en troisième ligne, comme le rappelle dans ses interventions, le Président de La Poste, l'ensemble des postier·e·s de la maison mère, durant cette crise sanitaire, ont montré et montrent à la fois leur utilité sociale, mais aussi la participation aux résultats du groupe.

## **SUD PTT exige :**

- le versement sans condition d'une prime de 1000 € immédiatement et 1000 euros supplémentaires au début des négociations de l'accord intéressement .**
- l'ouverture de négociations sur un treizième mois à La Poste qui reste l'une de rares grandes entreprises où cette mesure n'est pas en vigueur.**



**SUD**  
Union syndicale

Fédération des activités postales et de télécommunications  
25/27 rue des envierges 75020 Paris  
tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34  
[sudptt@sudptt.fr](mailto:sudptt@sudptt.fr) [www.sudptt.org](http://www.sudptt.org)

**Solidaires** syndicale